

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Location des terrains communaux de THEZILLIEU 2024 2025

Séance du 25 septembre 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente-trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit septembre deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

BOURGEAIS Didier pouvoir à M. Jacques DRHOUIIN
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Mme Claire BILLON BERTHET
FUMEX Jacques pouvoir à Mme Eliane MERMILLON
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à M. Philippe EMIN
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à M. Alain MASSIRONI
ZANI Sonia pouvoir à Mme Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BROCHET Olivier
GUILLERMET Maria

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 21 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

Monsieur le Maire rappelle que des terrains communaux sont loués par des exploitants agricoles.

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2025, la redevance comme suit, selon l'arrêté préfectoral du 07 août 2024, une hausse de 5,23 % par rapport à l'an passé, soit :

- Les terrains de classe 2 : 59,06 € l'hectare,
- Les terrains de classe 3 : 57,95 € l'hectare,
- Les terrains de classe 4 : 51,15 € l'hectare.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **PROPOSE** de retenir les locations ci-dessous dont le montant sera versé dans la Caisse du Receveur Municipal.

- **DECIDE** les locations suivantes :

- Parcelle VA 38 de 24 a 55 ca « Caronnière » classe 4

TOTAL : 24 a 55 ca

Appartenant à la section du Genevray –Thézillieu – Commune Plateau d'Hauteville, louée à Monsieur **GRIOT Bernard** pour un montant annuel de **12,55 euros**.

Un bail sera consenti pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2025.

- Parcelle WB 52 de 2 ha 59 a 18 ca « Les Devins » classe 4

TOTAL : 2 ha 59 a 18 ca

Appartenant à Thézillieu – Commune Plateau d'Hauteville, louée à Monsieur **VAROUX Guillaume** pour un montant annuel de **132,58 euros**.

Un bail sera consenti pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2025.

- Parcelle WZ 21 de 45 a 35 ca « les Verchères » classe 3

Parcelle VP 19 de 59 a 12 ca « la Claita » classe 2

Parcelle VP 21 de 16 a 80 ca « La Claita » classe 2

(surface totale 31 a 26 ca dont 16 a 80 ca exploitable, 14 a 46 ca étant le cimetière)

TOTAL : 1 ha 21 a 27 ca

Appartenant à Thézillieu – Commune Plateau d'Hauteville, louées à Madame **Marie MONIN** pour un montant annuel de **71,11 euros**.

Un bail sera consenti pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2025.

-**DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les baux correspondants et procéder à l'encaissement des loyers.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

